



ROYAUME DE BELGIQUE

Service public fédéral

Affaires étrangères,

Commerce extérieur et

Coopération au Développement

Finexpo

Rapport annuel 2012



Table des matières

TABLE DES MATIÈRES	1
1 FINEXPO	2
1.1 RÔLE DE FINEXPO.....	2
1.2 QUI PEUT FAIRE APPEL A FINEXPO ?.....	2
1.3 QUESTIONNAIRE FINEXPO / DUCROIRE.....	3
1.4 RÉUNIONS DU COMITÉ EN 2012.....	3
2 INSTRUMENT COMMERCIAL : LA STABILISATION DU TAUX D'INTÉRÊT	4
2.1 NOMBRE DE DOSSIERS TRAITÉS.....	4
2.1.1 Répartition par pays de destination.....	4
2.1.2 Devises.....	4
2.1.3 Crédits d'un montant supérieur à 50.000.000 EUR.....	5
2.1.4 Montant des crédits.....	5
2.2 ARRÊTES MINISTÉRIELS - DOSSIERS DE STABILISATION.....	5
2.2.1 Répartition par pays de destination.....	6
2.2.2 Devises.....	6
2.2.3 Montants des crédits.....	6
3 INSTRUMENTS D'AIDE : BONIFICATION D'INTÉRÊT ET DON	7
3.1 NOMBRE DE DOSSIERS TRAITÉS.....	7
3.2 BONIFICATIONS D'INTERET.....	7
3.3 BONIFICATIONS D'INTERET AVEC DON.....	7
3.4 DON.....	8
3.5 ARRÊTES MINISTÉRIELS - BONIFICATIONS D'INTERET AVEC OU SANS DON COMPLÉMENTAIRE.....	8
4 BUDGET	9
4.1 CREDITS D'ENGAGEMENT FINALISÉS (AMB).....	9
4.2 CREDITS D'ENGAGEMENT ET DE LIQUIDATION.....	9
4.3 RECETTES.....	10
5 PRÊTS D'ÉTAT À ÉTAT	12
5.1 DOSSIERS DE PRÊTS D'ÉTAT TRAITÉS PAR FINEXPO.....	12
5.2 DOSSIERS SOUMIS AU CONSEIL DES MINISTRES.....	12
5.3 PROGRAMME - APPROBATIONS ET AFFECTATIONS.....	12
5.3.1 Programme 2012.....	12
5.3.2 Information concernant deux annulations de prêt d'État approuvé par le Conseil des Ministres dans le passé.....	13
5.3.3 Information concernant les résultats de deux études de prix et 3 suivis de prêts non liés.....	13
5.4 GESTION FINANCIÈRE.....	14
5.4.1 Situation budgétaire pour 2012.....	14
5.4.2 Montants engagés en 2012:.....	14
5.4.3 Montants liquidés en 2012:.....	15
5.4.4 Remboursements à percevoir et effectivement perçus, capital et intérêts.....	15
6 FINEXPO ET L'OCDE	16
6.1 RÈGLES DE L'ARRANGEMENT OCDE RELATIVES À DES LIGNES DIRECTRICES POUR LES CREDITS À L'EXPORTATION BÉNÉFICIAIRES D'UN SOUTIEN PUBLIC.....	16
6.2 GROUPE DE TRAVAIL SUR LES CREDITS ET GARANTIES DE CREDITS À L'EXPORTATION ET GROUPE DES PARTICIPANTS À L'ARRANGEMENT: PRINCIPAUX SUJETS ÉTUDIÉS.....	17
7 CONCLUSIONS	19

1 Finexpo

Le rapport d'activités Finexpo a pour objectif de mettre en évidence les statistiques annuelles relatives à l'utilisation des instruments de soutien financier à l'exportation.

Le Manuel Finexpo décrit en détail les instruments financiers utilisés par Finexpo pour soutenir l'exportation belge. Les versions en français, néerlandais et anglais du Manuel se trouvent sur le site web du SPF Affaires étrangères http://diplomatie.belgium.be/fr/politique/diplomatie_economique/finexpo/

1.1 Rôle de Finexpo

Le Comité Finexpo est un comité technique d'avis interministériel chargé d'examiner les demandes de soutien financier à l'exportation.

La présidence du Comité Finexpo est dévolue au Directeur général de la Direction générale Affaires bilatérales du Service Public Fédéral (SPF) Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au Développement.

Le Comité a un double objectif : le premier est d'assurer le soutien des exportations de biens d'équipement et de services belges qui y sont liés et le second consiste à contribuer au développement des pays qui bénéficient de l'aide ainsi octroyée.

"Financement" et "Exportations" sont deux concepts importants que le Comité garde à l'esprit lors de l'examen des projets, tout en prenant compte également d'autres éléments d'appréciation dans la formulation de ses avis.

Pour accomplir ses 2 missions, Finexpo fait appel à des instruments financiers qui permettent de réduire ou de stabiliser le coût du financement c'est-à-dire le taux d'intérêt lié aux crédits à l'exportation.

En 2012, le SPF Finances qui gère les Prêts d'État à l'État disposait d'un montant de 50 millions d'euros en crédits d'engagement et d'un montant de 20 millions d'euros en crédits de liquidation.

Le SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au Développement qui gère la gestion des moyens réservés aux bonifications d'intérêt et aux stabilisations des taux d'intérêt disposait à cet effet d'un montant de 37.395.000 euro en crédits d'engagement et d'un montant de 26.464.000 euro en crédits de liquidation. En 2012, des Arrêtés ministériels ont été signés pour 14 dossiers de stabilisations et bonifications d'intérêt. Le montant total des crédits pour l'ensemble des 14 dossiers se monte 143.272.332,47 euro contre 540.115.056,51 euro en 2011 et 103.392.502,01 euro en 2010.

1.2 Qui peut faire appel à Finexpo ?

Finexpo fonctionne dans un cadre fédéral qui a ses propres exigences et répond aussi aux exigences internationales en respectant les règles OCDE définies dans *l'Arrangement* sur les lignes directrices relatives aux crédits à l'exportation faisant

l'objet d'un soutien public. Ce corpus de règles permet à toutes les entreprises actives dans le domaine des biens d'équipements (ou infrastructure) et des services y afférents, qui exportent ou envisagent de le faire, de faire appel aux instruments de soutien financier de l'Etat pour autant qu'elles satisfassent à des conditions précises.

La nature même des biens et services y afférents suppose la conclusion entre les parties de conventions de financement à moyen et long terme. Le client intéressé par ces biens ne peut pas en général les payer au comptant ni à court terme. Il devra donc obtenir un financement bancaire dont la durée de vie sera supérieure à 2 ans.

1.3 Questionnaire Finexpo / Ducroire

En vue de bénéficier d'une intervention publique, outre les contacts préalables avec le Secrétariat du Comité Finexpo, les entreprises peuvent télécharger le questionnaire standardisé, commun au Ducroire et à Finexpo, sur leurs sites respectifs : www.ondd.be ou <http://diplomatie.belgium.be> via la rubrique 'diplomatie économique'. Ce questionnaire informatisé constitue le document de base commun pour le traitement de toute demande: l'assurance-crédit, la stabilisation des taux d'intérêt, la bonification d'intérêt avec ou sans don, le don et le prêt d'État à État.

1.4 Réunions du Comité en 2012

Au cours de l'année 2012, le Comité Finexpo s'est réuni 8 fois et a rendu des avis sur 72 dossiers (66 dossiers en 2011 et 85 en 2010). Le Comité a traité 56 dossiers de stabilisation (56 en 2011 et 73 en 2010) et a instruit 8 nouvelles demandes de bonification d'intérêt avec ou sans don complémentaire (15 en 2011 et 11 en 2010). En 2012 le Comité n'a pas reçu de demande de don pur; il n'y en avait pas non plus en 2011 et il y en avait une en 2010.

En outre, le Comité a examiné 8 demandes de prêts d'État à État en 2012 (6 PEE aide liée et 2 PEE aide déliée), il y en avait également 8 en 2011.

2 Instrument commercial : la stabilisation du taux d'intérêt

Depuis 2010, les règles de fixation du taux de référence (taux CIRR) ont été modifiées afin de respecter les procédures suivies par les autres Etats membres de l'Union Européenne qui octroient des stabilisations. La règle générale est que le taux CIRR en vigueur à la date de signature du contrat commercial - et non plus à celle de la convention de financement - est le taux pris en considération pour octroyer la stabilisation du taux d'intérêt.

Une information détaillée à ce sujet se retrouve dans le 'Manuel Finexpo' rédigé en coopération étroite entre l'Office National du Ducroire et le Secrétariat de Finexpo.

2.1 Nombre de dossiers traités

Au cours de l'année 2012, Finexpo a traité 56 dossiers de stabilisation dont 2 dossiers en réexamen, contre 51 dossiers de stabilisation et 10 en réexamen en 2011.

Une description de la procédure de stabilisation peut être consultée sur le site web Finexpo.

2.1.1 Répartition par pays de destination

Les 56 dossiers de stabilisation traités en cours de réunion Finexpo concernaient 19 pays différents.

Le tableau ci-dessous donne un aperçu du nombre de demandes de stabilisation par pays destinataire des exportations.

Argentine	1	Sri Lanka	1
Bangladesh	1	Maroc	1
Brésil	6	Mexique	5
Equateur	1	Malaisie	1
Egypte	2	Nigéria	1
Ethiopie	1	Turquie	17
Ghana	1	Ouzbekistan	1
Indonésie	1	Emirats Arabes Unis	1
Inde	10	Vietnam	3
Kenya	1		

Ce sont la Turquie, l'Inde, le Brésil, et le Mexique qui ont fait l'objet du plus grand nombre de demandes.

2.1.2 Devises

En 2012, les demandes de stabilisation ont uniquement porté sur les devises de l'euro et du dollar US. C'était déjà le cas en 2011. En 2010, on trouvait aussi le Yen. En 2009 la troisième devise utilisée était le CHF.

Sur 56 dossiers traités, il y a eu 49 demandes de stabilisation exprimées exclusivement en euro (41 en 2011 pour 51 dossiers examinés), 5 demandes de stabilisation exprimées exclusivement en dollar US (9 demandes en 2011) et 2 demandes visant à bénéficier de la possibilité de stabiliser soit en euro soit en USD (1 demande en 2011).

En 2012 comme 2011, aucune demande en Yen ou en CHF n'a été introduite à Finexpo.

Les statistiques démontrent clairement que les exportateurs privilégient largement l'euro là où ils peuvent le faire. Ceci est confirmé par le fait que le Yen et le CHF n'ont pas été utilisés depuis 2 ans.

2.1.3 Crédits d'un montant supérieur à 50.000.000 EUR

Avant 2011, seules les demandes de stabilisation relatives à des crédits supérieurs à 50.000.000 euro, n'ayant pas fait l'objet d'un avis unanimement positif au sein du Comité Finexpo, ou n'ayant pas reçu l'accord de l'Inspecteur des Finances, étaient soumises au Conseil des Ministres.

Depuis 2011, avec les mesures de prudence imposées par le Gouvernement tous les dossiers d'une valeur d'engagement de plus de 5000 euro doivent obligatoirement être soumis au Conseil des Ministres. Cette nouvelle procédure implique que le processus d'octroi de la promesse Finexpo est plus long et cela peut créer certains retards dans les négociations entre les exportateurs et leurs interlocuteurs étrangers.

2.1.4 Montant des crédits

L'ensemble des 56 dossiers de stabilisation représente un montant total en crédits de 500.298.965,44 euro. Le montant en crédits libellé en euro se chiffre à 431.288.121,92 euro et le montant en crédits libellé exclusivement en dollars se chiffre à 69.010.843,52 euro. La part de l'euro dans le montant total des crédits est de 86,21 % contre 13,79% de part de dollar.

En 2011, le montant total en crédits était de 847.197.456,73 euro pour 51 dossiers. Le montant total en euro se chiffrait à 478.177.207,82 euro ; il était de 385.703.118,51 euro en 2010 et de 228.530.270,62 euro en 2009.

En 2011, la part de l'euro était de 56,44% et la part du dollar US était de 43,56 %. La hausse de pourcentage de la part du dollar en 2011 était liée à quelques gros dossiers négociés en USD et dont l'importance avait eu un impact important sur les résultats.

2.2 Arrêtés Ministériels - Dossiers de stabilisation

En 2012, des AMB ont été signés pour 8 dossiers de stabilisation. En 2011, 15 dossiers de stabilisation avaient été signés, et 7 dossiers l'avaient été en 2010. D'une manière générale, depuis des années, le recours à la stabilisation reste limité mais les exportateurs plaident néanmoins pour le maintien de cet instrument.

2.2.1 Répartition par pays de destination

Dans le courant de l'année 2012, des AMB de stabilisation ont été signés pour 4 pays différents ; ils étaient au nombre de 11 en 2011 et de 6 en 2010.

Les pays pour lesquels un Arrêté ministériel de stabilisation a été signé en 2012 sont repris dans le tableau ci-dessous.

Turquie	4
Vietnam	2
Nigéria	1
Indonésie	1
Total	8

Ce tableau fait apparaître qu'aucun AMB n'a été signé pour un pays de la zone euro en 2012. C'était déjà le cas en 2011, 2010 et 2009.

2.2.2 Devises

En 2012, tout comme en 2010, l'ensemble des dossiers portaient sur des contrats stabilisés en euro.

Par contre, en 2011, sur 15 Arrêtés ministériels, 9 avaient été signés en euro (60 %) et 6 en UDS (40 %).

2.2.3 Montants des crédits

Pour 2012, pour les 8 dossiers de stabilisation, le montant de crédit équivaut à 89.256.638,97 euro et le montant d'engagement total s'élève à 2.562.178,43 euro. Toutes les demandes de stabilisation ont été introduites en euro.

En 2011, le montant de crédit pour les stabilisations équivalait à 474.189.692,69 euro et il y avait eu un engagement total de 11.580.403,34 euro.

3. Instruments d'aide : bonification d'intérêt et don

3.1 Nombre de dossiers traités

Dans le courant de l'année 2012, le service Finexpo a instruit 8 nouveaux dossiers de bonification d'intérêt avec don complémentaire (14 en 2011 et 10 en 2010). Il n'y a pas eu de demandes de bonification d'intérêt qui ne soit accompagnée par un don complémentaire (1 demande en 2011). Il n'y a pas eu de demande de don pur (0 en 2011 et 1 en 2010). En outre, 4 dossiers de bonification d'intérêt avec don ont été réexaminés.

La bonification avec don complémentaire est l'instrument financier qui permet le mieux de s'adapter aux exigences de financement du débiteur qui, in fine, est responsable du remboursement du crédit octroyé par la banque de l'exportateur.

Une description de la procédure des bonifications d'intérêt avec ou sans don complémentaire se retrouve également dans le Manuel Finexpo publié sur le site internet du SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au Développement.

3.2 Bonifications d'intérêt

Aucune demande de bonification d'intérêt seule n'a été introduite en 2012. Cela s'explique notamment par l'impact important des coûts de liquidité engendrés par la (longue) période de remboursement.

Une seule demande de bonification d'intérêt pour un contrat d'un montant de 26.660.900 euro avait été examinée en 2011. Cette demande de bonification d'intérêt portant sur le réexamen d'un grand projet de satellite que Finexpo soutient. Ce projet est toujours en cours de négociation.

Une description de la procédure des bonifications d'intérêt se retrouve sur le site web.

3.3 Bonifications d'intérêt avec don

En 2012, un don complémentaire à la bonification d'intérêt a été demandé pour 8 dossiers. Les dossiers concernent principalement les secteurs de l'approvisionnement, du traitement et de l'épuration en eau, des télécommunications, de l'électricité, et des installations hospitalières.

En 2012, les 8 projets représentaient un montant total en crédits de 88.906.244,87 euro. Le crédit d'engagement (impact budgétaire) s'élevait à 34.854.542,79 euro.

De manière générale, le succès des bonifications avec don complémentaire se justifie par le souhait des pays bénéficiaires de réduire les périodes de remboursement

particulièrement en période de crise. En outre, le don proposé permet aussi de couvrir tout ou partie de la prime Ducroire. Ce phénomène continue à être très visible dans un pays comme le Vietnam.

Les pays de destination pour lesquels des dossiers de bonifications d'intérêt avec don ont été instruits par le Comité Finexpo en 2012 figurent dans le tableau ci-dessous. Celui-ci reprend également le secteur, le montant du crédit et l'impact budgétaire des projets concernés.

Pays	Secteur	Montant du crédit	Impact budgétaire
Cameroun	Approvisionnement en eau potable	14.050.311,58€	5.026.341,53€
Ghana	Approvisionnement en eau potable	1.686.290,04€	700.000,00€
Kenya	Telecom – ICT	10.507.627,88€	4.490.755,23€
Paraguay	Electricité rurale	10.536.436.61€	4.671.919,14€
Vietnam	Approvisionnement en eau potable	14.413.694,00€	4.977.863,48€
Vietnam	Santé	6.189.841,00€	2.648.281,04€
Vietnam	Traitement des eaux usées	13.652.427,00€	5.730.695,53€
Vietnam	Traitement des eaux usées	13.591.946,00€	5.622.396,80€
	TOTAL	88.906.244,87	34.854.542,79

3.4 Don

Dans le courant de l'année 2012, tout comme en 2011, il n'y a pas eu de demande de don pur.

Une description de la procédure pour le don se retrouve sur le site web.

3.5 Arrêtés Ministériels - Bonifications d'intérêt avec ou sans don complémentaire

En 2012, tout comme en 2011, seules des bonifications avec don complémentaire ont fait l'objet d'Arrêtés ministériels. Il y en a eu 6 en 2012, il y en avait 7 en 2011 et 4 en 2010.

Les bonifications avec don complémentaire ont été octroyées pour des projets au Vietnam, Ghana, Inde, Cameroun et Sri Lanka.

En 2012, pour l'ensemble des 6 projets le montant total en crédits bonifiés atteignait 54.015.693,50 euro et le montant d'engagement finalisé s'élevait à 22.708.768,08 euro.

En 2011, le montant total en crédits bonifiés était de 65.925.363,82 euro pour 7 AMB et en 2010 de 33.092.918,97 euro pour 4 AMB.

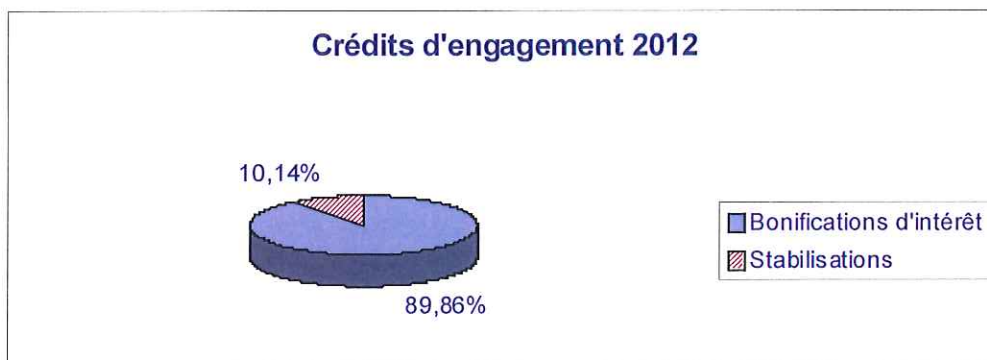
4. Budget

4.1 Crédits d'engagement finalisés (AMB)

A la fin de l'année 2012, le montant des crédits d'engagement finalisés s'élevait à 25.270.946,51 euro. Le montant est réparti comme tel : 2.562.178,43 euro pour les stabilisations engagées et 22.708.768,08 euros pour les bonifications avec don. Le montant total des crédits d'engagement finalisés était de 35.057.929,04 euro en 2011 et de 13.998.496,16 euro en 2010.

89,86% du montant des crédits d'engagement finalisés pour l'année 2012 ont été affectés à des bonifications d'intérêt avec don. Ce rapport était de 66,97 % en 2011, de 88,74% en 2010 et de 75,01 % en 2009.

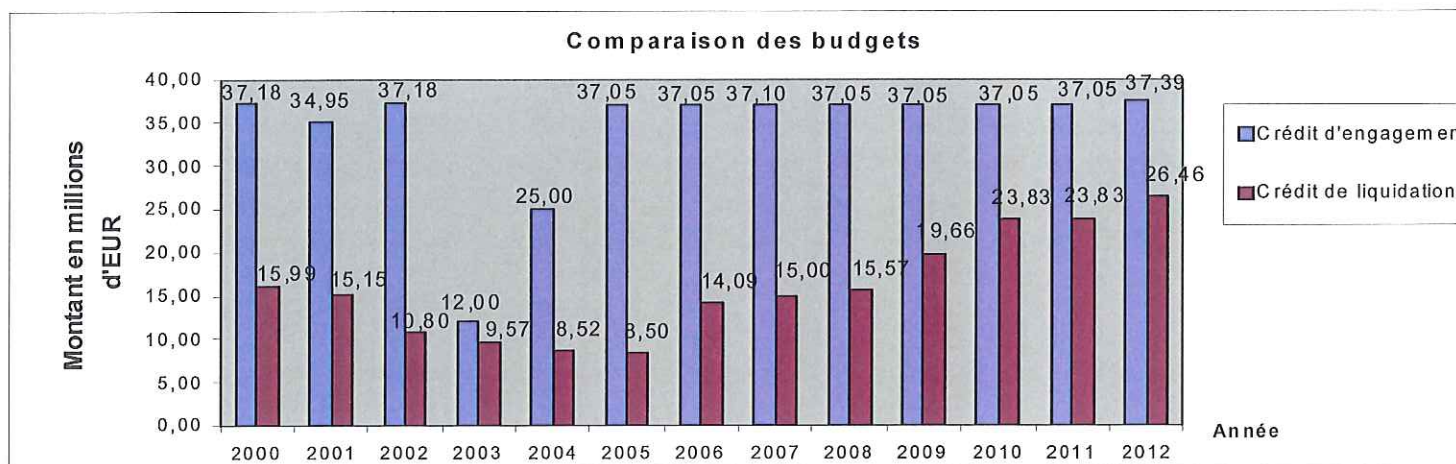
Les gros projets qui ont fait l'objet d'engagements finalisés concernent la Turquie, le Vietnam, le Nigeria et l'Indonésie.



4.2 Crédits d'engagement et de liquidation

En 2012, Finexpo disposait d'un montant de 37.395.000 euro en crédits d'engagement pour les stabilisations, les bonifications d'intérêt avec ou sans don complémentaire et les dons, et de 26.464.000 euro en crédits de liquidation pour les instruments précités.

Le graphique ci-dessous illustre, pour la période étalée entre 2001 à 2012, l'évolution des crédits d'engagement et de liquidation accordés sur le budget.



Finexpo consacre l'essentiel de ses moyens budgétaires aux instruments d'aide concessionnelle mis à sa disposition et ceux-ci entraînent systématiquement des dépenses. La part des bonifications d'intérêt en euro dans le crédit de liquidation total était de 99,7% pour 2012. Elle était de 94,2 % en 2009, 98,47 % en 2010 et de 99,96 % en 2011

4.3 Recettes

A chaque échéance semestrielle d'un dossier, sur base du TICR (« taux d'intérêt commercial de référence ») ou en anglais CIRR (« Commercial interest reference rate »), et de l'Euribor/Libor à 6 mois, on effectue le calcul pour établir s'il a eu des recettes ou des dépenses pour l'État. Si le taux Euribor/Libor augmenté de la commission bancaire est supérieur au taux CIRR, l'État prend en charge la différence de coût de financement qui en résulte. Lorsque le taux Euribor/Libor augmenté de la commission bancaire est inférieur au taux CIRR, la banque intervenante paie la différence à l'État.

Tout dossier de stabilisation cautionné par un arrêté ministériel est stabilisé au taux d'intérêt CIRR en vigueur au moment de la signature du contrat commercial ou de la convention de financement si celle-ci est signée plus de 6 mois après la signature du contrat commercial. Le CIRR est fixé mensuellement par l'OCDE.

Le montant total des recettes encaissées par l'État pour l'année 2012 dans le cadre de ses interventions dans les dossiers d'exportation s'est établi à 9.636.444 euro contre 9.869.937,89 euro en 2011 et 11.435.253 euro en 2010.

Comme indiqué dans le graphique ci-dessous, la faiblesse historique des taux d'intérêt depuis quelques années, et le fait que la différence entre taux à long terme et taux à court terme s'est fortement réduite, ont eu pour conséquence une augmentation des recettes en faveur de l'Etat. Le taux contractuel accordé par Finexpo, soit le taux CIRR, a été majoritairement plus élevé que les taux de refinancement des banques (Euribor / Libor) augmenté de la commission bancaire.

Il convient donc de noter que les recettes dégagées en faveur de l'Etat belge depuis de nombreuses années pourraient se transformer en dépenses dans le futur si les taux d'intérêt repartaient à la hausse.

Recettes :

Année	Montant
2002	25.900.000 €
2003	24.900.000 €
2004	19.500.000 €
2005	12.890.000 €
2006	7.220.000 €
2007	2.700.000 €
2008	1.400.000 €
2009	55.400.000 €
2010	11.440.000 €
2011	9.870.000 €
2012	9.630.000 €

Confrontés à des taux d'intérêt plus faibles que le taux contractuel (CIRR) certains clients peuvent être tentés de procéder à des remboursements anticipés. Pour compenser la perte de recettes qui en découlerait pour l'État, Finexpo impose depuis janvier 2002 une clause de pénalité dans le cadre des nouvelles demandes de stabilisation du taux d'intérêt. Cette clause permet à l'État d'exiger le versement d'une contribution lorsqu'il s'agit d'un remboursement anticipé volontaire. Dans la pratique, ces demandes sont fort peu nombreuses.

5. Prêts d'Etat à Etat

5.1 Dossiers de prêts d'État traités par Finexpo

En 2012, Finexpo a traité 6 dossiers d'aide liée et 2 dossiers d'aide non liée.

5.2 Dossiers soumis au Conseil des Ministres

2 projets ont été soumis pour accord au Conseil des Ministres dont 1 nouveau projet, une extension d'un projet déjà approuvé et 2 projets pour annulation.

Le Conseil des Ministres ne peut approuver de projets que dans les limites de l'année budgétaire.

5.3 Programme - approbations et affectations

5.3.1 Programme 2012

Le programme de prêts à des États étrangers, approuvé par la loi contenant le budget général des dépenses pour l'année 2012, s'élève à 50.000.000 euro. Le Conseil des Ministres a approuvé, les 1^{er} mars et 30 novembre 2012, des prêts d'Etat à Etat pour un montant total de 7.058.000 euro.

Les montants approuvés dans le cadre du programme 2012 concernaient le Vietnam et ont été répartis comme suit.

Pays	2008	2009	2010	2011	2012
Algérie		2.750.000	6.842.400		
Burkina Faso		2.750.000			
Congo-Brazza			10.000.000		
Ghana	7.801.900	4.086.650	19.287.100	6.690.000	
Indonésie		210.000			
Cameroun	14.569.350			7.066.800	
Kenya		19.753.000	13.045.400	9.512.000	
Mozambique	3.055.000				
Nicaragua			938.300		
Niger		9.088.012			
Sao Tomé	980.800				
Sénégal			4.000.000		
Tanzanie	790.550				
Vietnam	3.550.605,50		5.600.000	5.275.700	7.058.000
Zambie				7.765.000	
Total	30.748.205,50	35.887.662	59.713.200	36.609.500	7.058.000

Ci-dessous, on trouve une description succincte de chaque projet approuvé :

- a) *Vietnam*: financement supplémentaire pour l'installation d'un petit satellite de collecte de données destiné à l'optimisation du contrôle, de la gestion et de la politique environnementale en matière de richesses naturelles pour l'agriculture, la pêche, la sylviculture et l'extraction minière. Outre ce nouveau prêt, le solde disponible d'un prêt d'Etat signé en août 1995 et un prêt d'Etat approuvé sur le programme 2010 seront utilisés. Les transferts de connaissances et de technologie occupent une place importante dans le projet. Il a également été fait appel à une bonification d'intérêt et à des financements de l'AWEX et du FIT.
- b) *Vietnam* : financement des travaux de dragage au départ de la rivière Soai Rap. Ce projet fait partie du plan pour le développement du port de Ho Chi Minh Ville. Dans une première phase, la rivière serait draguée jusqu'à une profondeur de -9,5 mètres.

5.3.2 *Information concernant deux annulations de prêt d'Etat approuvé par le Conseil des Ministres dans le passé*

- a) Annulation de la décision du Conseil des Ministres du 26 février 2010 approuvant un prêt d'Etat s'élevant à 6.842.400 euro au profit de l'Algérie afin de contribuer au financement de la livraison de 40 bus au gaz naturel. Après deux ans de négociations aucune issue positive n'était en vue et entre-temps l'Algérie a perdu son statut d'éligibilité à l'aide liée.
- b) Annulation des décisions des Conseils des Ministres du 23 Septembre 2005 et du 27 novembre 2009 approuvant 2 prêts d'Etat de 8.024.000 euro et 7.597.000 euro en faveur du Kenya. Les deux prêts d'Etat étaient destinés à un projet de dragage dans le port de Mombasa. Le projet a été confié à un concurrent néerlandais

5.3.3 *Information concernant les résultats de deux études de prix et 3 suivis de prêts non liés*

Les études de prix concernaient:

- un projet pour la construction de lignes électriques et l'installation de transformateurs et de postes dans le cadre du *Songwe - Rangwa - Kissi electrification project* au Kenya pour lequel le Conseil des Ministres avait approuvé le 4 novembre 2011, un prêt d'Etat de 9.512.000 euro. L'engagement et le règlement du montant de l'étude des prix ont été effectués en 2012. L'étude des prix a démontré que les prix étaient concurrentiels et même très compétitifs. Le dossier a été classé.
- un projet de travaux de dragage de l'entrée du canal du port de Douala au Cameroun pour lequel le Conseil des Ministres avait approuvé le 4 novembre 2011, un prêt d'Etat de 7.066.800 euro. L'étude des prix a démontré que les prix appliqués étaient corrects et même intéressants. Le projet semble également être pertinent. Le dossier a été classé.

Toutes les études de prix ont été demandées par l'Inspection des Finances et exécutées par la Coopération Technique Belge.

Les études de suivi concernaient :

- le suivi du projet d'approvisionnement en eau pour la ville de Lumbila au Burkina Faso pour lequel le Conseil des Ministres avait approuvé le 27 novembre 2009 un prêt d'Etat de 2.750.000 euro. Pour cette mission, un budget supplémentaire a été approuvé parce que les travaux ont été attribués à une société étrangère. Ce projet est dans sa phase finale ;
- le suivi du prêt délié au Sénégal pour l'installation d'un système radio pour la sécurité maritime d'un montant de 4.000.000 euro approuvé par le Conseil des Ministres le 19 novembre 2010. Ce projet est toujours en cours;
- le suivi de la première phase (répartition du marché) du développement des TIC dans l'enseignement secondaire et de la formation des enseignants en Zambie pour lequel le Conseil des Ministres avait approuvé le 4 novembre 2011 un prêt d'Etat de 7.765.000 euro. Ce projet doit encore démarrer.

Ces missions de suivi ont été effectuées par le CTB.

5.4 Gestion financière

5.4.1 Situation budgétaire pour 2012

Pour l'année 2012, le budget général des dépenses autorise la négociation d'un programme de prêts à des États étrangers à concurrence de 50.000.000 euro.

Les crédits d'engagement et de liquidation inscrits sur l'allocation de base 14.54.14.84.44 du budget du SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au développement se montaient respectivement à 50.000.000 euro et à 20.000.000 euro.

5.4.2 Montants engagés en 2012:

Pays	Montant
Zambie	euro 7.765.000,00
Ghana	euro 6.690.000,00
Kenya	euro 9.512.000,00
Cameroun	euro 7.066.800,00

Le montant total engagé se monte à 31.033.800,00 euro, ce qui donne un solde de 18.966.200,00 euro.

5.4.3 Montants liquidés en 2012:

Pays	Montant
Ghana	euro 2.346.292,05
Solde	euro 17.653.707,95

5.4.4 Remboursements à percevoir et effectivement perçus, capital et intérêts

Les montants remboursables en principal et les intérêts à percevoir aux échéances dans le courant de 2012 et au 31 décembre 2012 s'élèvent respectivement à 2.243.052,78 euro et à 22.498.499,79 euro. Les arriérés à percevoir au 31 décembre 2012 s'élèvent à 10.320.074,47 euro.

Dans le courant de 2012, les paiements effectivement reçus s'élevaient à 2.267.272,34 euro. Au 31 décembre 2012, les paiements effectivement reçus en capital et intérêts s'élevaient respectivement à 14.762.754,14 euro. Dans le courant de 2012, 3.717.610,91 euro d'arriérés ont été versés.

Les pays énumérés ci-après ont rempli toutes leurs obligations en 2012 : Bangladesh, Bosnie, Botswana, Egypte, Salvador, Philippines, Jamaïque, Jordanie, Croatie, Liban, Maroc, Népal, Pérou, Thaïlande, Tunisie, Turquie et Vietnam.

La Chine, l'Equateur et l'Indonésie ont remboursé une partie du capital et/ou des intérêts avant l'échéance de 2012.

Le Gabon (en partie), la Guinée, l'Indonésie (en partie), le Kenya et le Pérou (en partie) et le Vietnam ont honoré dans le courant de 2012 leurs échéances respectives, conformément aux protocoles d'amendement.

L'Algérie, l'Angola, Cuba, Djibouti, la République Dominicaine, le Gabon, le Kenya, le Malawi, les Maldives, le Mali, la Tanzanie et le Zimbabwe n'ont pas honoré leurs échéances au 31.12.2012.

6 *Finexpo et l'OCDE*

6.1 *Règles de l'Arrangement OCDE relatives à des lignes directrices pour les crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien public*

Le cadre réglementaire dans lequel s'inscrivent les activités de Finexpo relève, d'une part, de règles internes définissant la manière dont les activités se déroulent et, d'autre part, de prescriptions qui découlent du "gentlemen's agreement" issu des termes de l'Arrangement OCDE sur les crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien public.

Les dispositions internationales auxquelles adhèrent les pays membres de l'OCDE visent à créer un "equal level playing field" entre les différentes entités publiques habilitées à proposer un soutien aux exportations.

Outre les dispositions relatives aux crédits commerciaux à l'exportation qui constituent le corpus essentiel de l'Arrangement OCDE - à savoir des règles concernant la fixation des taux CIRR, le délai maximum de remboursement, le montant des primes minima (benchmark), la couverture des dépenses locales, etc... - le texte de l'Arrangement établit également des règles visant à encadrer tous les aspects de l'aide concessionnelle liée à l'exportation.

L'Arrangement établit aussi annuellement - sur la base des tableaux élaborés par la Banque Mondiale qui fixe le Revenu National Brut (RNB) par habitant - la liste des pays éligibles à l'aide liée (pays dont le RNB/Hab. est inférieur à 4.035 USD sur base des données de 2011) et des pays inéligibles à l'aide liée et partiellement déliée. Le seuil d'éligibilité à l'aide liée était de 3.975 USD en 2010.

Ces tableaux incluent également la liste des "Pays les Moins Avancés" (PMA). Pour 2012 la liste des PMA comprend 49 Etats. La liste des PMA est disponible via le lien suivant : <http://www.un.org/special-rep/ohrlls/ldc/list.htm> La liste de ces pays se trouve également en annexe du Manuel Finexpo.

L'éligibilité ou l'inéligibilité à l'aide concessionnelle repose donc sur les statistiques de la Banque Mondiale en matière de RNB par habitant. Un pays est ajouté ou retranché de la liste des pays éligibles à l'aide lorsque son RNB/Hab. aura été pendant deux années consécutives inférieur ou supérieur au seuil de RNB/Hab. reconnu comme critère d'éligibilité à l'aide concessionnelle.

Le nombre de pays classés comme éligibles à l'aide liée pour 2012 est de 91, en 2011 ils étaient de 96, et de 98 en 2010. La liste se trouve sur le lien suivant : [http://www.oecd.org/tad/xcred/2012-ctryclass-as-of-27-july-2012-rev1%20\[31-07-2012\].pdf](http://www.oecd.org/tad/xcred/2012-ctryclass-as-of-27-july-2012-rev1%20[31-07-2012].pdf)

- Les niveaux de revenu de 6 pays, (Chine, Equateur, Jordanie, Maldives, Thaïlande et Tunisie) ont dépassé le seuil d'éligibilité en 2010. Ils sont restés au-delà de ce seuil en 2011, soit 2 années consécutives, et en conséquence ils deviennent inéligibles à l'aide liée.

- Nauru qui a été ajouté en 2012 à la liste des pays classés est également inéligible à l'aide liée puisque son RNB par habitant était supérieur aux seuils fixés en 2010 et 2011.

- Fiji est devenu éligible car son RNB par habitant est descendu en 2010 et 2011 en dessous du seuil ouvrant l'accès à l'aide liée.

- Le Sud Soudan qui a été ajouté à la liste des pays en 2012 avec un RNB par habitant de 1.210 USD est éligible à l'aide liée.

-En 2013, 3 pays peuvent devenir inéligibles à l'aide si leur RNB par tête s'avère supérieur au seuil établi pour 2012. Il s'agit de l'Angola, du Turkmenistan et de Tuvalu.

- L'Albanie pourrait devenir éligible aux crédits d'aide en 2013 si son RNB par habitant est inférieur le seuil de 2012.

Il est utile de rappeler que, dans le cadre particulier de l'aide liée, l'Arrangement prévoit le respect de deux critères fondamentaux :

a) L'élément-don doit représenter 35 % minimum (50 % pour les PMA) du prêt à taux réduit (soft loan). Ces pourcentages d'élément don doivent aussi tenir compte des 'Sustainable Lending Rules' émises par la Banque Mondiale et le FMI et reprises par l'OCDE.

b) Le critère de non-viabilité financière du projet établi sur base de tableaux de cash flow.

En outre, l'Arrangement définit les procédures à suivre tant pour les crédits commerciaux que pour les crédits d'aide. Ces procédures visent à assurer un maximum de transparence et à éviter le plus possible les distorsions de concurrence entre les Participants.

6.2 Groupe de travail sur les crédits et garanties de crédits à l'exportation et Groupe des Participants à l'Arrangement: principaux sujets étudiés

Les groupes de travail – groupe des Participants à l'Arrangement et groupe de travail sur les crédits à l'exportation et les garanties de crédit – ont poursuivi leurs efforts pour finaliser 2 accords :

a) L'accord sectoriel sur les crédits export pour les projets dans les domaines des énergies renouvelables, de l'atténuation du changement climatique et des ressources en eau ont été entérinés par toutes les parties.

Cet accord sectoriel prévoit notamment l'examen de travaux futurs dans les domaines de l'adaptation au changement climatique et les réseaux électriques intelligents ('smart grids').

b) La recommandation sur les approches communes dans le domaine de l'environnement et des clauses sociales a été revue et adoptées par le conseil de l'OCDE.

c) L'outreach est également un sujet important qui a été discuté : comment intéresser les nouveaux États émergents et particulièrement la Chine à participer aux travaux des groupes de travail et à respecter les règles de l'Arrangement ? Dans ce cadre, en 2012 une première réunion a eu lieu à l'initiative des USA. Ceux-ci ont invités la Chine, mais aussi d'autres pays émergents à une première réunion sur les crédits à l'exportation. La Chine a souhaité aborder ce thème via l'approche sectorielle (accord sur les Navires). Ce secteur n'étant pas le plus important pour les occidentaux, les USA et l'Union européenne ont souhaité ajouter le secteur des 'Railways' dans les discussions mais 'in fine' un accord est tombé pour examiner le secteur de l'équipement médical.

7. Conclusions

S'il est utile de rappeler que Finexpo est avant tout un instrument destiné à soutenir les exportateurs belges, force est de constater qu'il conjugue depuis plusieurs années soutien à l'exportation et aide publique au développement. En conséquence il appartient au Comité Finexpo de soutenir financièrement les projets qui ont un impact durable sur le développement des pays plus pauvres et qui n'alourdissent pas leurs dettes extérieures. C'est l'objectif du soutien durable ('sustainable lending') qui retient aussi l'attention de l'OCDE.

C'est dans cet esprit que le Secrétariat Finexpo a continué à développer un cadre stratégique interne, et à établir des critères plus précis et pertinents pour le choix des projets financés avec un soutien public.

Dans ce but, le Secrétariat Finexpo a diffusé le Manuel Finexpo afin d'informer au mieux les exportateurs belges et autres interlocuteurs sur les missions de Finexpo, les procédures et critères à appliquer pour la sélection de projets, etc...

Les conditions à remplir pour obtenir le bénéfice de l'ensemble des instruments utilisés par Finexpo pour soutenir l'exportation belge et pour assurer la pertinence au développement dans le domaine de l'aide liée ou déliée sont décrits dans ce Manuel qui peut-être consulté sur le site <http://diplomatie.belgium.be> (section diplomatie économique).

Globalement, le nombre de dossiers examinés par le Comité Finexpo a diminué en 2012 mais cela n'est pas en soi un critère pour évaluer la qualité du service assuré aux exportateurs. A un niveau global, les politiques d'austérité mises en place par les gouvernements nationaux et supranationaux ont un impact sur la vie économique des citoyens et sur l'activité des entreprises. Les risques politiques ont augmenté dans une série de pays jusqu'au pourtour de la Méditerranée. Nombre d'entreprises font face à des difficultés de trésorerie ce qui les poussent à réduire leur carnet de commandes. Les négociations en cours sont suspendues ou se prolongent au-delà des périodes normales de conclusion des contrats.

Le problème de l'accroissement des marges bancaires (coût de liquidité) demandées aux exportateurs - même s'il a eu tendance à régresser quelque peu - reste préoccupant et de nature à saper l'action de soutien public offert tant par le Ducroire que par Finexpo.

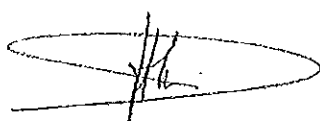
La faiblesse récurrente des taux d'intérêt a un impact négatif pour ce qui a trait aux demandes de stabilisation du taux d'intérêt.

La demande exclusive pour les bonifications avec don confirme l'intérêt de cet instrument pour nos exportateurs car il permet de moduler les périodes de remboursement et donc les coûts attachés à celle-ci.

Dans ce cadre, les pouvoirs publics peuvent - par le biais des instruments financiers dont dispose Finexpo - soutenir les exportateurs lorsqu'ils négocient des contrats à la grande exportation. Affaiblir les instruments qui permettent aux exportateurs belges de pénétrer des marchés lointains apporterait beaucoup d'inconfort. Les seuls à en

profiter seraient leurs concurrents OCDE et les pays hors OCDE qui ne sont pas liés par les règles de l'Arrangement OCDE visant à imposer entre exportateurs un « equal level playing field ». Le cas de la Chine et de ses pratiques commerciales nuisant à une concurrence loyale en est malheureusement le plus bel exemple.

Hilda Ackermans

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'H' and 'A' intertwined, with a horizontal line underneath.

Vice-Présidente

Johan Van Dessel

A handwritten signature in black ink, featuring a long horizontal line with a vertical stroke rising from the right side, ending in a small hook.

Président